

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant désignation des membres du Jury visé à l'article
70, 6°, du décret du 10 janvier 2019 relatif au Service
général de l'Inspection et à l'article 44, 5°, du décret du 13
septembre 2018 portant création du Service général de
Pilotage des Ecoles et Centres psycho-médico-sociaux et
fixant le statut des directeurs de zone et délégués au
contrat d'objectifs**

A.Gt. 29-03-2024

M.B. 25-04-2024

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 10 janvier 2019 relatif au Service général de l'Inspection, l'article 70, 6° ;

Vu le décret du 13 septembre 2018 portant création du Service général de Pilotage des Ecoles et Centres psycho-médico-sociaux et fixant le statut des directeurs de zone et délégués au contrat d'objectifs, l'article 44, 5° ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 24 mars 2022 fixant la composition de la Commission de sélection et d'évaluation du Délégué coordonnateur, de l'Inspecteur général coordonnateur et des Inspecteurs généraux, l'article 5 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 18 janvier 2024 fixant les modalités de fonctionnement du Jury visé à l'article 70, 6° du Décret du 10 janvier 2019 relatif au Service général de l'Inspection et à l'article 44, 5° du décret du 13 septembre 2018 portant création du Service général de Pilotage des Ecoles et Centres psycho-médico-sociaux et fixant le statut des directeurs de zone et délégués au contrat d'objectifs, l'article 2 ;

Sur la proposition de la Ministre de l'Education ;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - Sont désignés membres du Jury :

1° en qualité de président :

Membre effectif	Membre suppléant
Quentin DAVID, Directeur général	Etienne GILLIARD, Directeur général

2° en qualité de fonctionnaire général des Services du Gouvernement et membre de la Commission de sélection et d'évaluation :

Membre effectif	Membre suppléant
Fabrice AERTS-BANCKEN, Directeur général	Lisa SALOMONOWICZ, Directrice générale

3° en qualité de membre expert et membre de la Commission de sélection et d'évaluation :

Membre effectif	Membre suppléant
Ariane BAYE	Marc DEMEUSE

4° en qualité de membre expert ayant dispensé la formation ou contribué à la conception de la formation :

Membre effectif	Membre suppléant
Florence COUTELLIER	Régis COLETTE

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le 02 avril 2024.

Article 3. - La Ministre de l'Education est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 29 mars 2024.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

Le Ministre-Président, en charge des Relations internationales, des Sports et de l'Enseignement de Promotion sociale,

P.-Y. JEHOLET

La Ministre de l'Education,

C. DESIR